

Conseil pour le logement équitable de Lexington (Lexington Fair Housing Council)

Sujet: Mise à jour sur la Prévention des expulsions à Lexington

Il y a eu beaucoup de nouvelles informations émanant du gouverneur et de la Cour suprême la semaine dernière concernant l'expulsion des foyers. Cependant, l'essentiel à savoir est que les tribunaux d'expulsion sont ouverts et que les familles sont déplacées à un rythme record.

Mise à jour sur les expulsions:

Cette semaine, 181 expulsions sont inscrites au registre de la Cour du district du comté de Fayette, ce qui est le plus grand nombre que je ne me rappelle jamais avoir vu. La semaine prochaine, il y aura 145 expulsions (et ce malgré la brève pause à l'occasion de la journée du travail).

Suivant les schémas normaux, nous prévoyons que beaucoup de ces familles quittent leurs domiciles avant leur date d'audience (de cette façon, l'affaire sera classée et elles éviteront d'avoir une expulsion dans leur casier judiciaire) - certaines déménageront dans un nouveau logement, mais nous avons également des rapports selon lesquels un certain nombre d'entre elles se retrouveront directement dans la rue. Cela est particulièrement préoccupant pour les familles avec des enfants en âge scolaire qui, à peine, viennent de commencer leur deuxième semaine scolaire à distance depuis leur domicile.

Au cours de la semaine dernière, nous avons reçu 328 nouveaux apports des familles de Lexington en utilisant le site Web covid19renterhelp.org. Ces familles représentaient environ 500 adultes et plus de 350 enfants. Plus de 44% de ces familles sont identifiées comme noires afro-américaines.

Les derniers décrets exécutifs et ordonnances de la Cour:

Lundi dernier, le gouverneur Beshear a publié un nouvel décret exécutif (https://governor.ky.gov/attachments/20200824_Executive-Order_2020-700_Evictions.pdf) qui a abrogé son moratoire d'expulsion (notez que le moratoire fédéral de la loi CARES pour les propriétés soutenues par le gouvernement fédéral a également expiré). Cependant, dans ce même décret, Beshear a publié une nouvelle condition qui disait: « À compter du 25 août 2020, un propriétaire **doit** fournir à tout locataire de locaux à usage résidentiel, un préavis d'expulsion d'au moins 30 jours pour défaut de paiement de loyer ... l'avis d'intention d'expulsion **exige** que les parties se rencontrent pour discuter...". Nous croyons cependant qu'un certain nombre de propriétaires vont ignorer cette partie du décret exécutif du gouverneur, et ils poursuivront les expulsions sans donner, au préalable, le préavis de 30 jours (à Lexington, uniquement, un préavis de 7 jours est généralement requis pour obtenir une expulsion au niveau des tribunaux).

La semaine dernière, la Cour Suprême de Kentucky a également publié une nouvelle ordonnance (https://kycourts.gov/courts/supreme/Rules_Procedures/202064.pdf). La nouvelle ordonnance oblige les tribunaux à accorder aux locataires qui assistent à leur première audience d'expulsion, un délai supplémentaire de 14 jours pour demander une aide financière (cela s'applique uniquement aux expulsions pour non-paiement du loyer). Cependant, **cette règle n'entre pas en vigueur avant le 21/09/2020**. Donc, beaucoup de gens vont être expulsés avant même que cette règle entre en vigueur.

Programmes d'aide financière:

Le gouverneur a annoncé la semaine dernière qu'il lançait un fonds de 15 millions de dollars pour aider les locataires à éviter l'expulsion. Les locataires sont censés pouvoir demander ces fonds à partir du 8 septembre 2020, mais peu d'informations ont été publiées sur le fonds. Nous ne savons pas si l'un de ces fonds sera consacré spécifiquement à Lexington.

<https://www.kentucky.com/news/politics-government/article245142105.html>

Mardi dernier, le conseil municipal de Lexington et du comté urbain de Fayette (LFUCG) a approuvé un montant supplémentaire de 730 000 \$ à distribuer aux 8 agences (Urban League, Step by Step, Catholic Charities, AVOL, Greenhouse 17, the Nest, New Life Day Center et Community Action) pour venir en aide au programme d'assistance pour le paiement de locations. Les résidents de Lexington doivent avoir un revenu inférieur à 80% du revenu médian des ménages (63500 \$ pour une famille de 4 personnes) et peuvent recevoir jusqu'à 4000 \$ pour retard de paiement de loyer qui n'a pas été payé en raison de difficultés liées au coronavirus. <https://www.kentucky.com/news/local/counties/fayette-county/article245246785.html>



[Lexington KY réserve 980 000 \\$ aux locataires et aux programmes alimentaires | Lexington Herald Leader](#)

Près d'un million de dollars en financement pour aider les résidents du comté de Fayette à rester nourris et à leur domicile ont obtenu l'approbation initiale mardi par le conseil du comté urbain de Lexington Fayette. L'effort vise... www.kentucky.com

Le département Community and Resident Services de LFUCG gère également le programme RISE pour aider les familles du secteur des services qui ont été touchées par la pandémie. Ce programme a été financé avec 500 000 \$ disponibles pour aider environ 250 familles.

Aussi, la communauté professionnelle a participé activement à atteindre les locataires à risque et à les aider à accéder aux ressources locales, et à arriver à des accords avec les propriétaires.

Art Crosby
Lexington Fair Housing Council
(859) 971-8067 ext. 104